

Réunion du Conseil Municipal du

Mercredi 13 août 2008

**Objet : Avenant au marché de fournitures du programme de rénovation
du Village de Vacances**

Le Conseil Municipal,

⇒ **approuve** l'avenant au marché de fourniture (lot n°2 - décoration) du programme de rénovation du Village de Vacances de Costerousse, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire,

⇒ **décide** par conséquent de porter le montant du marché « lot n°2 - décoration » attribué à l'Entreprise « Prestige de l'Art » à : 3 991.69 €uros HT (3 792.94 € + 198.75 €)
soit : 4 774.06 €uros TTC

⇒ **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document utile au bon déroulement de ce marché de fourniture.

**Objet : Avenants aux marchés de travaux du programme
de rénovation du Village de Vacances**

Le Conseil Municipal,

⇒ **approuve** les avenants aux marchés de travaux du programme de rénovation du Village de Vacances de Costerousse, tel qu'ils lui ont été présentés,

⇒ **décide** par conséquent de porter comme suit les nouveaux montants de marchés des lots susvisés :
n° 3 : Couverture Zinc - Zinguerie - n° 7 : Menuiserie Intérieure et extérieure -
n° 8 : Agencement - n° 10 : Plomberie Sanitaire et n° 11 : Electricité -

n° Lots	Libellé	Entreprises	Montants €. HT		
			Marchés	Avenants n° 1	nouveaux montants
3	Couverture Zinc	CREPIN	10 668.58	1 509.68	12 178.26
7	Menuiser. Intér. & extérieure	FAURE	83 341.70	-4 140.62	79 201.08
8	Agencement	L'ATELIER	72 146.94	-8 516.00	63 630.94
10	Plomberie Sanitaire	BASTIN BONNET	108 381.12	2 144.63	110 525.75
11	Electricité	CHAPUIS	89 398.00	2 038.00	91 436.00

⇒ **autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants et tout document utile au bon déroulement de ces marchés de travaux

Objet : Travaux du Boulevard Léon Rocher - résultat de la consultation -

Le **Conseil Municipal**,

Prend acte du résultat de l'appel d'offres du programme de travaux portant sur la réfection du boulevard Léon Rocher désignant l'Entreprise **Eiffage Appia-ODTP43** la moins disante comme attributaire du marché pour un montant total HT de : 159 973.30 €uros,

↳ **décide** de retenir

- l'offre complémentaire portant sur la tranche conditionnelle (assainissement) pour un montant de 6 861.00 €uros HT
- l'offre complémentaire portant sur la variante (béton désactivé) pour un montant de 13 911.90 €uros HT

↳ **retient** donc l'enveloppe totale des travaux

pour un montant total HT de 180 746.20 €uros

↳ **arrête** donc l'enveloppe totale de l'opération

pour un montant total HT de 191 500.00 €uros

↳ **actualise comme suit** le plan de financement de cette opération

Objet : Chaufferie Bois, lot n° 13 bis « flocage »

Le **Conseil Municipal**,

⇒ **prend acte** de la consultation déclarée infructueuse par la commission des marchés réunie le 12 août 2008 en mairie de Tence en vue de l'attribution du lot 13 bis « flocage » dans le cadre du programme de travaux de la « Chaufferie bois et du Réseau Chaleur » (écarts et incohérence des prix proposés et absence de réponse sur certains prix).

⇒ **donne pouvoir par conséquent** à Monsieur le Maire pour lancer une nouvelle consultation en vue de pouvoir conclure un marché de travaux concernant le lot n°13 bis « Flocage » du projet de la Chaufferie bois et du Réseau Chaleur , au titre d'une procédure adaptée

Objet : Travaux du Boulevard Léon Rocher - résultat de la consultation -

Le **Conseil Municipal**,

Prend acte du résultat de l'appel d'offres du programme de travaux portant sur la réfection du boulevard Léon Rocher désignant l'Entreprise **Eiffage Appia-ODTP43** la moins disante comme attributaire du marché pour un montant total HT de : 159 973.30 €uros,

↳ **décide** de retenir

- l'offre complémentaire portant sur la tranche conditionnelle (assainissement) pour un montant de 6 861.00 €uros HT
- l'offre complémentaire portant sur la variante (béton désactivé) pour un montant de 13 911.90 €uros HT

- ↳ **retient** donc l'enveloppe totale des travaux
pour un montant total HT de 180 746.20 €uros
- ↳ **arrête** donc l'enveloppe totale de l'opération
pour un montant total HT de 191 500.00 €uros
- ↳ **actualise comme suit** le plan de financement de cette opération

travaux estimatifs	180 746.20 Tranche cond.+Variante
honoraires de maitrise d'œuvre	6 200.00
autres	2 000.00
divers (insertions et reprographies)	100.00
divers et imprévus sur travaux	2 453.80
Montant total de l'opération	191 500.00
Montant de la TVA	37 534.00
Montant TTC de l'opération	229 034.00
financement	
DGE - 2008 - 24% du programme de travaux	45 850.00
emprunt moyen terme	145 650.00
autofinancement (avance de TVA)	37 534.00

- ↳ **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour engager les opérations dans le cadre de la législation en vigueur.
- ↳ **rappelle que** les crédits nécessaires sont ouverts au budget.
- ↳ **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles au bon déroulement de cette opération.

- - - - -

Objet : Chemin de Freydier - Enquête publique
--

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire portant sur la demande faite par Monsieur Gilles CARON, domicilié à Freydier, lieu de Paulhac, Commune de TENCE, lequel souhaite faire l'acquisition d'une partie de l'assiette du chemin rural qui forme une enclave dans sa propriété entre les parcelles de terrain cadastrées sous les n° 171 - 172 - 176 - 177 et 178 de la section H n°1.

- **décide de** reporter à une prochaine séance la question de ce chemin rural proposant au préalable
 - de visiter les lieux avec les membres de la Commission d'Urbanisme
 - et de demander un avis à Monsieur René VALLA, Président de l'Association « Rando du Haut Lignon »

- - - - -

Objet : Convention de mise à disposition du logement du Gymnase de la Lionchère au profit du Rugby Club des Hauts Plateaux

Le Conseil Municipal,

⇒ **approuve** le projet de convention définissant les conditions de mise disposition de l'appartement du Gymnase de la Lionchère à l'Association « Rugby Club des Hauts Plateaux » en vue de l'affecter à un stagiaire nommé en qualité d'animateur sportif dans le cadre de sa formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, Mention « Activités Physiques pour Tous » - (BPJEPS-APT), et ce, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

la Commune de TENCE s'engage à mettre à disposition cet appartement, à titre gracieux, à l'Association « Rugby Club des Hauts Plateaux » en vue de l'affecter à un stagiaire ayant pour missions

- de se mettre à disposition au Collège Public de Tence pour le compte de la section sportive (7 heures par semaine)

- d'intervenir auprès de l'Ecole de Rugby du Haut Plateau, des équipes seniors et celles des jeunes de moins de 17 ans (12 heures par semaine)

- de s'impliquer dans la vie sportive locale et tout événementiel du territoire de la communauté de communes (6 heures par semaine)

le reste de son emploi du temps restant affecté à ses obligations auprès de son établissement de formation.

⇒ **autorise** Monsieur le Maire à signer cette Convention de mise à disposition de cet appartement à titre gracieux, pour une durée de 2 ans, avec Monsieur Julien MELIN, Président de l'Association « Rugby Club des Hauts Plateaux »

- - - - -

Objet : Règlement de la Médiathèque Municipale

Le Conseil Municipal,

⇒ **adopte** le règlement intérieur de la Médiathèque Municipale tel qu'il lui a été présenté indiquant notamment

↳ que la Médiathèque Municipale de Tence demeure un service public ayant pour but de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation et à la culture de tous,

↳ que le personnel y est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources des médiathèques

↳ et qu'un règlement intérieur doit y fixer les droits et devoirs des usagers, étant précisé que le personnel, sous l'autorité du responsable de l'établissement est chargé de le faire appliquer.

⇒ **autorise** Monsieur le Maire à le signer et le communiquer au responsable de la Médiathèque en vue de le mettre en application dès à présent,

- - - - -

Objet : Site « Internet » de la Commune de TENCE

Le Conseil Municipal,

➔ **autorise** le Maire de Tence

- à recruter un vacataire pour effectuer les missions suivantes :
 - ↳ collaborer avec le responsable de l'éditorial du site,
 - ↳ apporter un soutien technique,
 - ↳ participer à la maintenance et à l'évolution du site.

Sa mission comprend à la fois du webdesign, du graphisme, du développement de bases de données, de la création de liens, et du développement des indicateurs pour que le site soit bien référencé en moteurs de recherche.

- à signer un contrat avec le vacataire dans les conditions financières ci-dessous détaillées

phases	détail de la mission nombre d'heures	nombre d'heures	coût horaire	montant
1ère phase	analyse des fonctionnalités du nouveau site	40	10 Euros	400.00
2ème phase	mise en place d'un répertoire de données	30	10 Euros	300.00
3ème phase	création et réalisation de nouveaux graphismes et illustrations	30	10 Euros	300.00
4ème phase	développement des bases de données et du référencement, création de liens	30	10 Euros	300.00
ensemble des 4 missions		130	10 Euros	1 300.00

- - - - -

Objet : Fermeture de la Maternité de l'Hôpital de Moze à SAINT-AGREVE

Etant rappelé que lors de la dernière séance du conseil municipal, il avait été évoqué le projet de fermeture de la Maternité de l'Hôpital de Moze à Saint-Agrève, et qu'il était apparu utile et nécessaire de proposer auprès de l'ARH un état des besoins réels et un aperçu des attentes des habitants du Plateau.

le Conseil Municipal

sollicite de l'ARH, la création d'un « plateau technique » répondant aux besoins des habitants du plateau et compatible avec les impératifs de sécurité concernant la prise en charge des patients.

Ce plateau technique médical pourrait aborder différents domaines, et en particulier :

- ↳ la cardiologie avec la création d'un service de rééducation cardiaque (suivis , test d'effort, ...)
- ↳ la rééducation fonctionnelle post traumatique, poste AVC ...
- ↳ la néphrologie avec la création d'un centre d'hémodialyse
- ↳ le maintien du centre de radiologie (radiologie, échographie, écho doppler, ...)
- ↳ l'aménagement de salles de consultations au sein de l'hôpital pour spécialistes, tels que : cardiologue, dermatologue, gynécologue, angiologue, psychiatre, pédopsychiatre, endocrinologue, allergologue, pneumologue, gastro-entérologue, hématologue, rhumatologue ...

.....